

# PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBANISTIQUE ET PAYSAGER

- ..... Limite communale
- Limite de l'aire d'étude
- Vézac Commune concernée par l'aire d'étude

— Limite de la ZPPAUP

- ZP 1 : Ensembles et immeubles d'intérêt architectural et urbain
- ZP 2 : Patrimoine naturel boisé
- ZP 3 : Patrimoine naturel non boisé
- ZP 4 : Espaces agricoles protégés
- ZP 5 : Espaces d'extension urbaine protégée

0 250 500 1000 m

EREA

